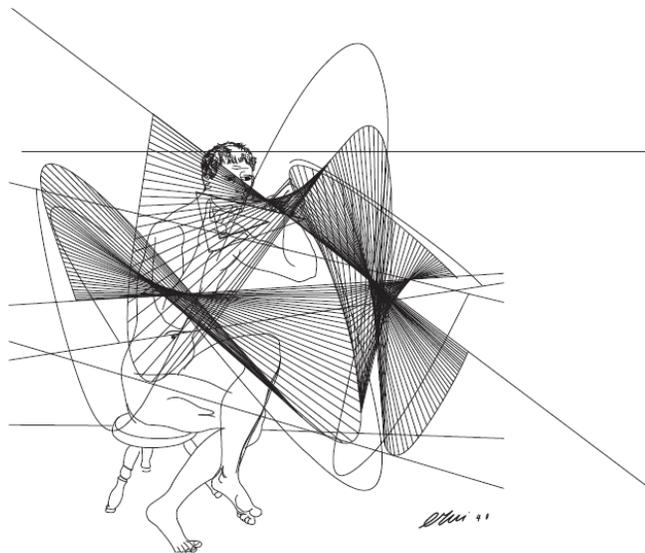


Code d'éthique des revues de POLYMEDIA SA

- La Revue POLYTECHNIQUE
- Oberflächen POLYSURFACES
- Sécurité & Environnement
- Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique



Qualité scientifique de la revue

Le comité de rédaction est responsable de tous les contenus publiés dans la revue et cherche à améliorer constamment la qualité scientifique de celle-ci. Il travaille au renouvellement régulier de son comité scientifique, ainsi qu'à son propre renouvellement, dans un souci de rigueur professionnelle.

Liberté d'expression et débat scientifique

Le comité de rédaction sélectionne les articles avec un souci d'impartialité. Il accorde une attention particulière aux articles participant au débat scientifique. Tout article présentant une critique pertinente d'un article paru dans la revue peut être proposé pour publication. Par ailleurs, tout auteur peut proposer une réponse à une critique émise dans la revue à l'encontre de son article.

Relations avec les lecteurs

Les éventuelles sources de financement de la recherche présentée dans la revue sont mentionnées le cas échéant. Le comité de rédaction s'engage par ailleurs à répondre aux plaintes déposées par des lecteurs à l'encontre de la revue.

Relations avec les auteurs

Les articles sont sélectionnés sur leur seul contenu intellectuel ou scientifique, sans distinction de race, de sexe, d'orientation sexuelle, de convictions religieuses, de nationalité, d'affiliation universitaire ou de philosophie politique des auteurs. Le comité de rédaction tient compte, dans ses décisions, des exigences légales en matière de diffamation, de violation du droit d'auteur ou de plagiat. La procédure à suivre pour soumettre un article à la revue est précisée dans un document diffusé sur le site de la revue et mis à jour régulièrement.

Intérêts politiques ou commerciaux

Les articles sont sélectionnés sur l'intérêt académique qu'ils représentent pour les lecteurs et non sur le gain commercial ou politique qu'ils peuvent apporter. Le comité de rédaction veille par ailleurs à l'indépendance de la revue vis-à-vis de son éditeur et de son (ses) propriétaire(s). Si la revue fait paraître des annonces publicitaires, celles-ci seront clairement distinguées du contenu scientifique de la revue.

Comportement contraire à l'éthique de publication

Le comité de rédaction cherche à identifier et prévenir tout comportement contraire à l'éthique de publication. Il s'engage à mener une enquête en cas de plainte déposée à l'encontre de la revue, conformément à la procédure décrite ci-dessous. L'auteur répond de l'infraction supposée. Le comité de rédaction se montre toujours disposé à publier des corrections, excuses, explications, si cela s'avère nécessaire.

Procédure en cas de comportement contraire à l'éthique de publication

Une plainte dénonçant une pratique contraire à l'éthique de publication peut être déposée à tout moment, par quiconque, auprès du comité de rédaction de la revue. La personne déposant la réclamation doit fournir les éléments justifiant sa plainte. Toute plainte est prise en compte avec sérieux par le comité de rédaction et traitée jusqu'à conclusion. Toute plainte sera traitée, quelle que soit la date de parution de l'article concerné. Les documents relatifs au traitement de cette plainte seront conservés par le comité de rédaction. Les mesures suivantes sont susceptibles d'être mises en œuvre en cas de réclamation auprès des revues :

- Entretien avec l'auteur, dans le cas d'une mauvaise compréhension de la charte éthique et des règles de publication des revues ;
- Envoi d'un courrier à l'auteur, détaillant l'infraction et ayant valeur d'avertissement ;
- Envoi d'un courrier à l'organisme employeur de l'auteur ;
- Parution d'un éditorial informant le lectorat ;
- Retrait de l'article de la revue, ainsi que des bases d'indexation, et information auprès du lectorat ;
- Embargo sur tout nouvel article de cet auteur pendant une période déterminée ;
- En référer à une organisation extérieure ou une instance ayant autorité pour traiter la plainte.